

Bellevue

Votre mairie vous informe

No 44 – décembre 2018

P. 7 – Concours

**Vos idées pour promouvoir
le développement durable**

P. 8 – Champ-du-Château

**Lancement du chantier
en 2019**

P. 13 – Sécurité

**Python Sécurité, nouveau
partenaire dès 2019**



Commune de Bellevue
République et Canton de Genève

Mot de la mairie



Bernard Taschini
Conseiller administratif

CHERS BELLEVISTES,

Les personnes présentes à la soirée publique du 21 novembre ont pu le constater: notre commune change et sa population, à l'image de celle de notre canton, est appelée à croître sensiblement.

Le projet d'immeubles résidentiels sur la parcelle du Champ-du-Château, présenté par consortium CIII, et plus particulièrement par l'atelier d'architectes Favre et Guth, est un projet de haute qualité. Les architectes sont parvenus à concevoir un ensemble très plaisant, tout en respectant les normes très contraignantes imposées par le Canton dans les zones de développement.

Ce projet a été préavisé favorablement par la commission de l'aménagement avec quelques réserves qui portent sur la taille de certains logements, la végétalisation des façades latérales et surtout la mise à disposition d'espaces pour les habitants, notamment pour les familles qui souhaiteraient célébrer un événement tel qu'un anniversaire. La commission regrette également que la majorité des appartements n'ait aucune place prévue pour installer un lave-linge.

Elément qui mérite d'être souligné, les aménagements intérieurs prennent en compte les nouvelles dispositions votées en novembre par le Grand Conseil pour faciliter l'accès de ces logements aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, la dimension des couloirs et des sanitaires est désormais adaptée au passage en fauteuil roulant.

On peut toutefois regretter que les promoteurs n'aient pas souhaité allouer une partie des logements à des appartements en propriété par étage, ce qui aurait permis d'assurer une meilleure mixité sociale en complément des logements d'utilité publique et des logements d'habitation mixte.

Concernant le projet de la banque Lombard Odier & Cie SA, celui-ci a évolué pour mieux répondre aux besoins de l'établissement. Le bureau d'architectes Herzog & de Meuron, fidèle à sa tradition, a présenté un projet qui, j'en suis convaincu, sera exemplaire en tout point. Non seulement il s'intègre harmonieusement dans le cadre environnant mais offrira aussi au personnel des conditions de travail stimulantes et agréables.

Le chantier, dont les étapes sont présentées dans ce journal, débutera en 2019. L'accent a été mis sur la durabilité et la banque entend favoriser les transports publics et la mobilité douce. A titre d'exemple, elle a prévu un parking de 400 places pour des vélos. Par ailleurs, elle étudie avec les Mouettes genevoises la possibilité de proposer une nouvelle ligne depuis le parking P+R de Genève-Plage jusqu'au Vengeron et même à Port-Saladin pour que cette nouvelle desserte puisse également servir aux Bellevistes désirant se rendre sur la rive gauche.

Autre élément réjouissant pour les futurs habitants, des commerces de proximité sont prévus dans le périmètre. Il y aura notamment un commerce alimentaire et un café/tea-room.

Tant le projet de la banque que celui des immeubles résidentiels ont été accueillis avec enthousiasme par les Bellevistes présents à la séance publique. Leur architecture moderne et dynamique sera en parfaite symbiose avec le lieu, qui offre un cadre et une vue sur le lac exceptionnels. Pour sa part, le Conseil administratif se félicite de l'étroite collaboration tant avec les associés-gérants de la banque Lombard Odier & Cie SA que les dirigeants du consortium.

Je vous souhaite à toutes et tous un très joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année. ■

Administration communale

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité les délibérations suivantes dont le délai référendaire est fixé au 26 novembre 2018:

- > Constitution d'une servitude au profit des SIG pour un coffret électrique sur la parcelle n°3866, parc des Aiglettes,
- > Non-renouvellement du droit de superficie distinct et permanent sur

la parcelle n°3386, restaurant Port Gitana, sise route de Lausanne 314, d'une surface totale de 986m², ayant pour échéance le 31 janvier 2040.

Une résolution relative à l'annulation de la condition au préavis du plan localisé de quartier de surfaces d'utilité publique dans les futurs bâtiments à Champ-du-Château a été adoptée à la majorité.

Le Conseil municipal a en outre procédé à l'unanimité:

> A la nomination des président-e-s et vice-président-e-s du local de vote pour l'année 2019, ainsi que leurs remplaçant-e-s:



Président
M.-A. Baschy



Suppléant
M. Pais



Vice-président
G. Rüegsegger



Suppléante
M. Tozar

SORTIE ANNUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL

C'est par un magnifique week-end de mi-octobre que le Conseil municipal a fait sa sortie annuelle en Valais, canton d'où est originaire son président, Frédéric Luyet. Une trentaine de participants a été accueillie sur un coteau surplombant la colline de Tourbillon où raclettes et charcuteries ont été joyeusement servies. S'en est suivi un tour historique de la ville de Sion et pour terminer les bains de Saillon. Le lendemain, programme chargé mais très intéressant avec la visite guidée

de la vigne à Farinet et la dégustation de vins, ainsi que le repas composé de la traditionnelle brisolée royale à la fête de la châtaigne de Fully. A peine le temps d'une courte visite digestive des stands de la fête qu'est arrivé le moment de reprendre le car direction Genève. Les conseillers municipaux remercient très chaleureusement Monsieur Luyet pour l'organisation de cette magnifique excursion valaisanne. ■

- > Au renvoi, après présentation, du projet de budget 2019 à la commission finances et administration communale,
- > Au traitement de 6 dossiers de naturalisation. ■



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité les délibérations suivantes dont le délai référendaire est fixé au 11 janvier 2019:

- > Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2019,
- > Ouverture d'une subvention d'investissement d'un montant de CHF 195'800.- (TTC) destinée au versement de la contribution annuelle 2019 au fonds intercommunal pour le développement urbain pour le versement

de subventions d'investissement aux communes genevoises (FIDU),
 > Approbation du budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter,
 > Cautionnement de la Commune de Bellevue du prêt sollicité par la Fondation de Bellevue pour la gestion et la construction de logements pour les immeubles de la Roselière,
 > Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 3'300'000.- (TTC) destiné à l'acquisition du bâtiment du restaurant Port Gitana, sis route de Lausanne 314 (rachat anticipé du DDP),
 > Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 800'000.- (TTC) destiné à la réhabilitation des collecteurs des eaux claires et des

eaux usées des chemins des Tuilots et des Tuileries,
 > Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 360'000.- (TTC) destiné à la réhabilitation des collecteurs des eaux claires et des eaux usées de la route de Collex (RC36), tronçon route de Valavran - chemin des Grands-Bonnets,
 > Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 100'000.- (TTC) destiné à l'acquisition de mobilier pour la mairie de Bellevue suite à sa rénovation et à son agrandissement.

Le Conseil municipal a en outre procédé à l'unanimité:

> Au traitement d'un dossier de naturalisation. ■

JOB D'ÉTÉ 2019 : LES INSCRIPTIONS OUVRIRONT EN JANVIER !

L'été prochain, près d'une dizaine de jeunes, âgés de 16 ans minimum, auront la possibilité de collaborer avec les équipes des services communaux. **Les inscriptions ouvriront le lundi 7 janvier 2019.**

Les jeunes qui postuleront pour les services des espaces extérieurs et des bâtiments devront présenter de bonnes aptitudes physiques. Les candidats devront également se sentir à l'aise avec les outils informatiques usuels pour travailler au sein du service administratif. Ils pourront également postuler pour des activités ponctuelles lors de manifestations estivales.

Les formulaires d'inscription seront téléchargeables sur le site internet communal et des exemplaires papier seront à disposition à la réception de la mairie. Le délai pour le retour des dossiers complets (curriculum vitae, lettre de motivation et formulaire d'inscription) est fixé au 28 février 2019.



PARUTION DU RAPPORT ADMINISTRATIF ET COMPTE RENDU FINANCIER 2017

Le rapport d'activité 2017 est disponible à la réception de la mairie et sur le site www.mairie-bellevue.ch. Il renseigne sur l'activité ordinaire et financière de la Commune sur l'année 2017, ainsi que sur les activités des associations communales. ■

Développement durable et déchets

LES BONNES PRATIQUES DU JARDINIER – ÉPISODE 4



En 2018, au fil des éditions du journal communal, les lecteurs ont découvert les bonnes pratiques à appliquer dans leur jardin pour favoriser la préservation des écosystèmes. Ce numéro clôt ainsi cette rubrique avec la diffusion de trois dernières recommandations de la charte des jardins.

DÉCOUVREZ LES TROIS DERNIÈRES BONNES PRATIQUES

8. Respecter la loi sur les feux de jardin et éviter d'éliminer un vieux tas de branchages ou de feuilles pendant la période de reproduction ou d'hibernation

Les feux de jardin sont interdits dans la quasi-totalité des communes suisses, dont celle de Bellevue. Ces

feux ont un impact négatif sur la qualité de l'air, nuisent à la santé et sont néfastes pour la faune qui trouve refuge dans ces éléments. D'ailleurs, les vieux tas de branchages ou de feuilles peuvent abriter des espèces animales, telles que des hérissons lors de leur hibernation, des nids de rouges-gorges ou bon nombre d'amphibiens.

Si vous souhaitez malgré tout vous débarrasser des tas de branches ou de feuilles, il est conseillé de le faire en août ou en septembre. Durant ces mois, les animaux ne sont pas encore en hibernation et la période de nidification est terminée.

9. Munir les chats d'une clochette pour avertir les oiseaux de leur arrivée

Les chats domestiques représentent un danger pour les jeunes oiseaux à leur sortie du nid, les musaraignes et les petits reptiles, principalement les lézards. Le problème en soi n'est pas la présence d'un chat mais plutôt sa forte densité dans les quartiers résidentiels.

L'une des solutions est d'équiper votre chat d'une petite clochette. Si vous n'optez pas pour une clochette, il est alors suggéré de ne pas laisser sortir votre chat pendant quelques jours, ce d'autant plus si vous constatez la présence d'un nid et de jeunes oiseaux prêts à le quitter dans les alentours.

10. Prévoir une petite rampe de sortie dans les piscines afin d'éviter que les animaux ne s'y noient

Les piscines représentent un danger important pour les petits mammifères et les amphibiens qui prennent ces surfaces d'eau artificielles pour des plans d'eau naturels. La faune entre dans les piscines et ne peut plus en ressortir car elle se retrouve face à des parois verticales et sans adhérence. Parfois, les petits animaux nagent en faisant le tour de la piscine mais finissent par se noyer d'épuisement.

Si vous avez une piscine dans votre jardin, il est important d'y installer des planches d'une largeur minimale de 10 cm et non lisses. La petite faune pourra ainsi aisément ressortir de votre piscine. Les lumières autour ou dans la piscine sont également néfastes, elles attirent les insectes nocturnes qui se posent à la surface de l'eau et s'y noient. Dans la mesure du possible, il est recommandé d'éteindre les lumières durant la nuit. ■



LA COMMUNE VEUT AMÉLIORER LE TRI DU PET ET DES DÉCHETS DE CUISINE

Comme annoncé dans le dernier numéro, une campagne de sensibilisation au tri des déchets a eu lieu entre la mi-septembre et la fin octobre. Cette campagne a connu un joli succès: deux-tiers des ménages cibles

ont effectivement pu être approchés. Bon nombre des personnes présentes à leur domicile ont écouté avec intérêt les conseils des trois personnes engagées spécifiquement pour cette action. Ces dernières ont rappelé les principes clés à respecter pour trier correctement les déchets de cuisine et le PET. Ces deux types de déchets sont en effet les plus problématiques

en matière de qualité de tri. D'ailleurs, le constat a été fait qu'un nombre important d'habitants ont des lacunes quant aux éléments pouvant ou non être jetés dans les conteneurs dédiés au PET.



Autocollants et filtres sur les bennes

Pour améliorer le tri du PET, la Commune a décidé de modifier le système d'ouverture des bennes en intégrant un « filtre » empêchant le déversement de bouteilles volumineuses, telles que des produits à lessive. Des autocollants avec les pictogrammes des déchets à ne pas mettre dans le PET ont également été posés sur les bennes enterrées. ■

3 QUESTIONS CLÉS POUR BIEN TRIER SON PET

Depuis plus de 25 ans, l'association PET-Recycling Schweiz s'occupe du recyclage en fabriquant de nouvelles bouteilles à partir de bouteilles à boissons en PET usagées. Une collecte correcte et triée des bouteilles à boissons en PET en est la condition principale. Si la bouteille porte le logo PET-Recycling, elle peut être jetée dans les conteneurs à PET bleus et jaunes. **Si la bouteille ne comporte aucun logo, il suffit de vous poser ces trois questions: s'agit-il d'une bouteille? La bouteille est-elle en PET? Contenait-elle une boisson?** Si vous répondez par l'affirmative à toutes ces questions, cette bouteille peut être éliminée avec les bouteilles à boissons en PET. Dans le cas contraire, jetez l'emballage avec les déchets ou dans la collecte de bouteilles en plastique du commerce de détail.

Pourquoi ces emballages ne doivent-ils pas être collectés avec le PET?

La matière collectée doit être pratiquement pure – c'est-à-dire exempte d'autres emballages – pour rester conforme à une utilisation destinée aux denrées alimentaires et pour que de nouvelles bouteilles en PET puissent être fabriquées à partir de bouteilles usagées. **Les bouteilles en plastique, notamment pour le lait, les produits nettoyants ou le shampoing, perturbent le processus de recyclage et compromettent le cycle des bouteilles.** Pour bien trier son PET, un coup d'œil sur la bouteille suffit: si la bouteille en plastique ne porte aucun logo PET-Recycling, elle ne peut pas être jetée avec le PET.

Retrouvez plus d'informations sur le site www.petrecycling.ch



BELLEVUE SOUHAITE LA BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Bellevue est en pleine effervescence: la commune aménage, se développe, construit, croît et sa population augmente. Arriver dans une nouvelle commune n'est pas toujours chose facile, les nouveaux habitants doivent entreprendre des démarches auprès de l'administration communale, se familiariser avec des nouvelles institutions, telles que la crèche ou l'école.

Afin de faciliter leur arrivée et leur souhaiter la bienvenue, la Commune

a décidé de créer **un kit de bienvenue** pour les nouveaux arrivants. Ce kit contient notamment une lettre des conseillers administratifs, ainsi qu'une petite brochure avec les coordonnées des interlocuteurs principaux dans des domaines comme l'éducation, la culture, le sport, la sécurité et les transports. Ce kit sera envoyé par voie postale à toute famille ou personne nouvellement établie sur le territoire communal. ■

BELLEVUE PRIME LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de promouvoir les valeurs du développement durable, fin octobre 2018, la Commune a lancé un concours décernant un prix d'un montant maximum de CHF 3'000.- et une bourse de CHF 5'000.- à des projets en lien avec l'un des trois axes du développement durable à savoir le social, l'économie ou l'environnement. Les deux montants alloués peuvent être partagés entre plusieurs projets lauréats.

Conditions de participation

Une personne privée, un groupe de personnes ou une association peut participer au concours. Le candidat doit toutefois présenter un lien direct avec Bellevue, en y étant domicilié par exemple. Les non-résidents peuvent également mettre leur projet au concours pour autant qu'il ait des répercussions positives pour la

commune. Les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif, ainsi que les employés communaux, ne peuvent pas présenter de dossier à titre personnel. Tout candidat a la possibilité de déposer simultanément un projet visant le prix et la bourse. Les projets soumis seront évalués par un jury composé des conseillers municipaux membres du groupe DD.

Les conditions de participation, ainsi que les formulaires d'inscription, se trouvent sur le site internet communal.

Délai d'inscription

Les dossiers de candidature au prix et/ou à la bourse devront comprendre le formulaire de candidature correspondant, la présentation du projet pour le prix, ainsi que le budget et le planning prévisionnel du projet pour la bourse. Le dossier d'inscription est à retourner avant le **15 janvier 2019** par courriel ou par la poste:

Mairie de Bellevue
Route de Lausanne 329
Case postale 44 - 1293 Bellevue
dd@mairie-bellevue.ch ■

LE CANTON MET FIN À LA SUBVENTION POUR VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Depuis 2010, le Canton de Genève, en étroite collaboration avec les communes genevoises, donnait une impulsion en faveur des vélos à assistance électrique (VAE) en proposant une subvention à l'achat de CHF 250.-.

Cette subvention ne sera pas reconduite en 2019 car elle a largement atteint son objectif en soutenant l'achat de plus de 14'000 vélos. Les VAE font aujourd'hui partie du quoti-

dien et la technologie actuelle, plus fiable et durable, offre une gamme de prix toujours plus large et avantageuse. Toute personne intéressée par l'achat d'un VAE a encore la possibilité de bénéficier de la subvention cantonale jusqu'au 31 décembre 2018.

La démarche cantonale d'incitation en faveur de la mobilité électrique ne prend toutefois pas fin. Dès 2019, le Canton proposera une nouvelle subvention aux particuliers pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'espace privé. La promotion de l'usage du vélo n'est pas délaissée puisque CHF 100'000.- permettront de soutenir l'achat de vélo-cargos, la participation à des cours de vélo et des essais de VAE pendant un mois. Des informations plus détaillées sur cette nouvelle impulsion à la mobilité électrique durable suivront prochainement.

Subvention communale maintenue

Depuis plusieurs années, la Commune propose également à ses habitants une subvention de CHF 300.- à l'achat d'un VAE. Cette subvention sera maintenue en 2019. Pour en bénéficier, les personnes doivent se présenter à la réception de la mairie avec la facture originale du VAE et une copie de leur carte d'identité dans un délai maximal de 3 mois après l'achat du VAE. Le cycle doit également être neuf et avoir été acheté dans un commerce suisse. Le bénéficiaire s'engage à ne pas le revendre ni à le céder gratuitement dans un délai de 2 ans à compter de l'achat. Une seule subvention est accordée par année et par ménage domicilié à Bellevue. ■

Technique, bâtiments, services extérieurs

CHANTIER DES TUILOTS 40 LOGEMENTS DISPONIBLES EN 2020



Le projet de la Fondation de la commune pour la gestion et la construction de logements (Fondation) au chemin des Tuilots avance. Le gros œuvre est terminé et les appartements devraient être disponibles au début de l'année 2020.

S'agissant d'une zone de développement, la législation impose une répartition des logements selon différentes catégories :

- > Les logements HM (habitation mixte) destinés aux personnes à faibles ou moyens revenus et dont les loyers peuvent être subventionnés ;
- > Les logements HM-LUP (utilité publique) destinés aux mêmes catégories de personnes, dont les loyers peuvent également être subventionnés, mais considérés comme logement d'utilité publique avec un contrôle de l'État pour une durée minimum de 50 ans ;
- > Les logements ZD LOC dont les loyers sont généralement plus élevés

que ceux des appartements HM et qui ne sont pas soumis à un contrôle des locataires par l'État.

Une des particularités de cet immeuble est de prévoir 8 logements pour personnes âgées qui se partagent un espace commun, dont une cuisine (chaque logement possède également son propre coin cuisine).

La répartition par nombre de pièces et type de logement se trouve dans le tableau ci-dessous. En l'état, le montant des loyers n'est pas connu, il dépendra du coût final du projet après validation par l'Office du logement, ainsi que des taux hypothécaires au moment de la mise en location.

Dès le mois d'avril 2020, la Fondation fournira de plus amples informations sur ces logements. Le calendrier pour les inscriptions sera – sous toutes réserves – le suivant :

- > Mai 2019 : début du dépôt des candidatures,
- > Été 2019 : visites selon avancement du chantier,
- > Fin août 2019 : confirmation des montants des loyers et des candidatures,
- > Septembre 2019 : sélection des dossiers,
- > Octobre - novembre 2019 : validation des dossiers retenus par l'Office du logement,
- > Dès janvier 2020 : entrée des premiers locataires. ■

LANCEMENT DU CHANTIER DU CHAMP-DU-CHÂTEAU



La venue du siège mondial de la banque Lombard Odier & Cie SA sur la parcelle Champ-du-Château a été publiquement annoncée en avril 2017. En novembre 2017, le cabinet d'architectes Herzog & de Meuron a remporté le concours lancé pour la construction de ce nouveau siège.

Le 21 novembre dernier, les autorités communales ont convié les habitants à une séance publique, afin de les informer des principales étapes de ce chantier majeur et ouvrir un dialogue constructif. Près de 170 personnes ont suivi avec attention les explications du Conseil administratif, de Messieurs Patrick Odier et Frédéric Rochat, associés-gérants de la banque Lombard Odier & Cie SA, ainsi que Monsieur Patrick Bezos, architecte de l'atelier d'architectes Favre & Guth, représentant le consortium CIII.

Un chantier en trois étapes

- > Printemps 2019 : travaux préparatoires,
- > Avril 2019 - décembre 2019 : travaux d'excavation,
- > Décembre 2019 - mars 2022 : construction du bâtiment,
- > Été 2022 : début des activités dans le nouveau siège.

Le futur bâtiment, ouvert vers l'extérieur et à l'architecture résolument contemporaine, s'intégrera harmo-

	2 pièces (env. 35 m ²)	3 pièces (env. 45-50 m ²)	4 pièces (env. 80 m ²)	5 pièces (env. 100 m ²)
HM - LUP		5	4	1
HM		4	6	
ZD LOC		4	7	1
Pers. âgées	2	6		
Totaux	2	19	17	2

nieusement dans l'environnement. Conçu dans un esprit de durabilité, le siège mondial s'alignera sur les standards les plus élevés notamment en termes d'énergie, de transports, ainsi que d'archivage de l'information. D'ailleurs, la banque Lombard Odier & Cie SA a mené une réflexion sur les trajets des 1'800 collaborateurs réunis à l'avenir sur un seul site, afin de promouvoir une mobilité durable.

La parcelle du Champ-du-Château accueillera également des nouveaux habitants. Deux immeubles résidentiels, dotés respectivement de 104 et 191 appartements et destinés à la location, seront édifiés face au lac. ■

CONSTRUCTION D'UN CLUBHOUSE À PORT SALADIN POUR L'ÉTÉ 2019



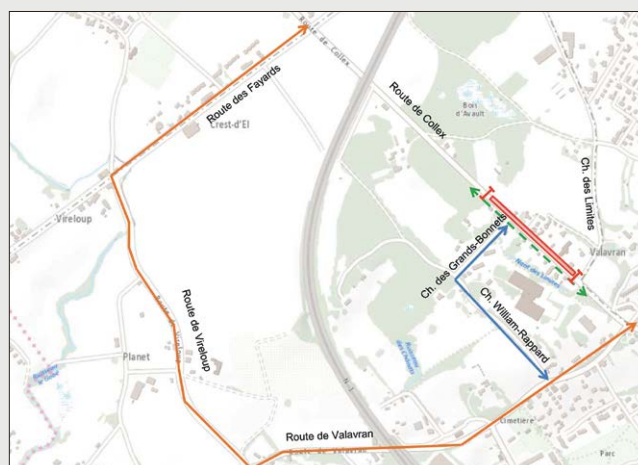
Des travaux de réaménagement sont en cours à port Saladin et dureront jusqu'en juin 2019. L'été prochain, les amateurs de sports nautiques pourront profiter d'un espace exclusivement dédié à leur passion et communément appelé clubhouse. Ce bâtiment, construit sur le versant haut du port, sera équipé de vestiaires, de toilettes, de bureaux, ainsi que d'une buvette.

Ces installations seront gérées par le Club nautique de Bellevue, en cours de constitution. ■

FERMETURE DE LA ROUTE DE COLLEX

La construction d'un trottoir sur la route de Collex, sur le tronçon compris entre la route de Collex n°77 et l'intersection avec la route de Valavran, se poursuit.

Depuis le 6 décembre, la route de Collex est totalement fermée à la circulation pour des raisons de sécurité entre le numéro 77 et le chemin des Limites. Ce tronçon sera fermé pour une durée estimée à 6 mois. Un itinéraire de déviation a été mis en place par les routes des Fayards, de Vireloup et de Valavran. La circulation est maintenue dans les deux sens sur le reste de la route de Collex (voir schéma ci-dessous). Les piétons et les cyclistes disposeront toutefois d'un accès sécurisé pour circuler le long du tronçon routier fermé. L'accès aux propriétés privées des numéros 53 à 78 de la route de Collex est garanti durant toute la durée des travaux. Les habitants concernés doivent emprunter les chemins William-Rappard et des Grands-Bonnets pour accéder à leur propriété.



Légende :

- ▬ Zone des travaux
- ↔ Fermeture physique
- Itinéraire d'accès pour les riverains des numéros 53 à 78 de la route de Collex
- Cheminement piétons et cycles
- Déviation du trafic

LA NATURE S'INVITE À LA ROSELIÈRE

Les habitants, et en particulier les enfants, domiciliés dans les immeubles de la Roselière, peuvent se réjouir. Dans le prisme du programme cantonal *Nature en ville*, programme qui promeut la biodiversité dans le milieu urbain, la Commune de Bellevue a entrepris

des travaux d'aménagement autour de la place de jeux de la Roselière. Le parc est à présent doté d'une prairie fleurie, d'arbres, de haies vives et de cordons boisés. Les animaux ne sont pas oubliés puisque des gabions abri-faune ont également été installés.

Social et jeunesse

LA PATINOIRE A OUVERT SES PORTES !



La patinoire du Centre sportif de la Vigne Blanche a ouvert ses portes le samedi 24 novembre. Patinage, hockey, eisstok, disco glace... le programme de la saison 2018-2019 est bien garni !

En dehors des plages horaires réservées aux classes de l'école de Bellevue et aux entraînements du HC Genthod-Bellevue, le public a la possibilité de venir s'adonner à la glisse tous les jours de la semaine de 16h à 20h du lundi au vendredi et de 10h à 20h le week-end. Pendant les vacances scolaires, la patinoire est ouverte au public dès 10h. Des patins et des patinettes sont à disposition au prix

de CHF 2.- pour les enfants et de CHF 4.- pour les adultes. Une piste sera également réservée à la pratique du eisstok les mercredis dès 18h et les samedis dès 10h. Alexine proposera gratuitement des cours de patinage artistique, cours sur inscription au chalet. Enfin, petits et grands patineront au rythme des platines de DJ Mau le samedi 2 février dès 18h à l'occasion d'une disco sur glace.

Les horaires de la patinoire sont détaillés dans le programme du Centre sportif disponible sur le site internet communal. La saison 2018-2019 prendra fin au plus tard le dimanche 24 février 2019. ■

PERMANENCE JURIDIQUE POUR LES HABITANTS

Pour faciliter l'accès aux conseils juridiques, la Commune propose, en collaboration avec un avocat belleviste, une permanence juridique une fois par mois, le jeudi de 17h à 19h. Cet avocat se tient à votre disposition

pour une consultation individuelle de 30 minutes, facturée CHF 30.-. Une caution de CHF 50.- sera également demandée.

Pour des raisons pratiques, toute personne intéressée est priée de prendre rendez-vous à la réception de la mairie pendant les heures d'ouverture. ■

L'ASSOCIATION DES CHAUFFEURS BÉNÉVOLES DE VERSOIX A BESOIN DE VOUS !

L'Association des chauffeurs bénévoles de Versoix (ACBV) propose un service de transport lors de visites médicales ou paramédicales. Plus d'une dizaine de chauffeurs bénévoles mettent à disposition leur véhicule pour accompagner des personnes qui ont besoin de soins et rencontrent des difficultés pour se déplacer. Pour solliciter ce service de transport, une permanence téléphonique est en service le lundi et le jeudi de 9h30 à 11h30 au 022 755 34 64. Toute personne intéressée est priée de réserver sa course au minimum 48h à l'avance. Les déplacements sont facturés par l'association en fonction de la distance parcourue.

Appel aux bénévoles

Afin de renforcer leur équipe de bénévoles à la permanence téléphonique, l'ACBV est à la recherche d'hommes ou de femmes prêt-e-s à donner un peu de leur temps pour cette cause solidaire. La permanence se tient dans le local des Flots Bleus de Versoix, sis rue de l'Industrie 8. La venue de chauffeurs bénévoles supplémentaires est également la bienvenue.

Pour plus d'informations :

Sylvie Zagoury
022 755 55 93
sylviezag@gmail.com

CUISINER DIFFÉREMMENT



Le 24 novembre dernier, 15 personnes ont participé à l'atelier «les intolérants gourmands» animé par Pia Gans-de-St-Pré.

Les participants se sont retrouvés au foyer de la salle communale pour préparer un succulent pain, ainsi qu'une pâte à tartine, sans gluten ni lactose. Sensibilisée par des problèmes de

santé et formée à l'école nationale supérieure de pâtisserie française d'Alain Ducasse, Pia Gans-de-St-Pré anime de nombreux ateliers et propose de succulentes recettes adaptées aux personnes intolérantes au gluten et au lactose.

Retrouvez-les sur son site : www.lesintolerantsgourmands.com. ■

SEPT JEUNES FILLES BELLEVISTES ONT OBTENU LEUR CERTIFICAT DE BABYSITTER



La promotion des cours de babysitting dispensés par la Croix-Rouge genevoise figurait parmi les actions de l'Agenda 21 à mettre en œuvre en

2018. Ainsi, en septembre dernier, sept jeunes filles, âgées de minimum 16 ans et domiciliées sur la commune, ont suivi avec succès la formation de babysitting. Elles peuvent dès à présent s'occuper d'enfants pendant quelques heures. Pour obtenir les coordonnées de ces jeunes filles, contactez l'association Supernounou, association qui chapeaute le réseau de babysitting sur la région.

Informations :

Pascale Cuerel
022 775 13 20
pascale.cuerel@supernounou.ch
www.supernounou.ch ■

PLACES VACANTES AU PETIT CHEVALIER



Des places d'accueil sont toujours disponibles au jardin d'enfants Le Petit Chevalier, situé sur la commune de Collex-Bossy. Cette structure accueille les enfants dès 18 mois jusqu'à l'âge de leur rentrée scolaire dans un cadre chaleureux, sécurisé et labellisé APE0, soit approche éducative positive.

Une équipe dynamique, professionnelle et bienveillante se fera une joie d'accompagner vos enfants dans leurs premiers pas en collectivité.

Horaires d'accueil :

Lundi-vendredi
8h-12h et 13h30-17h
Fermé le mercredi après-midi

Informations :

022 774 47 80
pat@petitchevalier.ch
www.petitchevalier.ch

Culture et loisirs

CHÉQUIER CULTURE

L'an prochain, la Commune de Bellevue proposera une nouvelle fois des chèquiers culture pour les personnes à revenus modestes, afin qu'elles puissent bénéficier de l'abondante offre culturelle à Genève. Ce chéquier permet en effet au titulaire de bénéficier d'un rabais pour des manifestations culturelles proposées par des institutions et événements partenaires.

Le carnet de chèques individuel, nominatif et annuel, comporte six chèques de CHF 10.-, valables pour l'année civile 2019. Les chèques sont cumulables. Le titulaire a donc la possibilité de profiter du rabais pour deux

places et se rendre ainsi accompagné à un événement culturel.

Les personnes pouvant en bénéficier doivent remplir les conditions suivantes:

- > Avoir entre 21 et 64 ans,
- > Etre domicilié sur la commune de Bellevue,
- > Toucher un subsidé A, B ou 100% pour l'assurance maladie,
- > Etre au bénéfice de l'assurance chômage ou d'une rente AI,
- > Ne pas être étudiant.

Le chéquier culture peut être retiré à la réception de la mairie sur présentation de l'attestation de subsidé à l'assurance maladie et d'une pièce d'identité. ■

VISITE AU PARC CHALLANDES



Le 25 septembre dernier, Monsieur Jean-Daniel Viret s'est rendu au Parc animalier Pierre Challandes. L'occasion de rencontrer son nouveau directeur, le Dr vétérinaire Tobias Blaha, mais aussi de découvrir les récents changements au sein du parc. De nombreux enclos ont été réaménagés depuis l'arrivée du Dr Blaha. Plus de 80 espèces, exotiques et européennes, sont à observer dans ce lieu unique, situé au cœur de la commune de Bellevue.

Le Parc Challandes est ouvert tous les matins de 9h30 à 12h. La première visite est gratuite. ■

TROC DE PRINTEMPS



L'Association de parents d'élèves de Bellevue (APEB) organise deux trocs dans l'année, un au printemps et l'autre en automne. L'édition printanière aura lieu le **samedi 9 mars** à la salle communale entre 9h et 12h.

Toute personne souhaitant s'inscrire peut le faire auprès de:

- > Marie-Luce Claes: 076 426 84 30
- > Heba Ezz El-Din: 076 360 30 36
- > Par courriel: troc.apeb@gmail.com

Merci d'indiquer votre nom, adresse, téléphone et préciser si vous êtes membre de l'APEB.

Informations pratiques:

Vendredi 8 mars, réception des articles entre 15h30 et 19h.
Samedi 9 mars, retrait et remboursement des articles entre 13h30 et 14h. ■

LA FÊTE DE NOËL DE L'ÉCOLE

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas et les élèves de l'école préparent déjà leur beau spectacle de chants qui aura lieu le **jeudi 20 décembre** dans la salle communale à 19h. Familles et proches sont conviés, tout comme le Père Noël qui a déjà confirmé sa présence. Un goûter et du vin chaud seront offerts par la Mairie à la fin du spectacle. Afin de faciliter l'accès à la salle, un parking provisoire sera à votre disposition sur le terrain de basket de l'école.

Sécurité

DÉFIBRILLATEUR À DISPOSITION À PORT GITANA

En cas d'arrêt cardio-respiratoire, les premières minutes d'intervention sont capitales. Une alarme rapide au 144, un massage cardiaque et une électrothérapie permettent de remettre aux professionnels de la santé un patient avec de plus grandes chances de survie et un minimum de séquelles. Et ces gestes, tout le monde peut les appliquer !

La Commune de Bellevue, sensible à cette question, s'est pourvue depuis quelques années déjà d'un défibrillateur à la salle communale. Lors des horaires scolaires, de fêtes privées ou publiques, cet appareil peut être notamment mobilisé par des employés communaux ou des pompiers-volontaires.

Afin d'étendre l'accès à tout un chacun, depuis septembre 2018, l'esplanade Gitana est pourvue d'un défibrillateur accessible 24h/24 et tous les jours de l'année, une première à Bellevue. Il se situe dans un boîtier – au bout de la buvette Gitana, côté Genève. Il a été installé en collaboration avec l'entreprise PMS et de nombreuses entreprises de la région qui ont souscrit à une annonce publicitaire dans le panneau d'affichage adjacent, permettant ainsi à la collectivité de jouir gratuitement de cet équipement.

Un autre défibrillateur a été installé dans le hall d'entrée du bâtiment Frédéric Rilliet de la crèche Les 4 saisons. Accessible aux professionnels de la petite enfance, il l'est aussi des parents et des visiteurs. Il a également été pourvu d'une clé pédiatrique optionnelle, permettant une électrothérapie plus adaptée aux tout-petits.

Enfin, en cas d'urgence vitale, au besoin ou en cas de doute, n'hésitez pas à faire appel au 144. ■

PYTHON SÉCURITÉ VEILLERA À LA SÉCURITÉ SUR LA COMMUNE



Dès le 1er janvier 2019, la société Python Sécurité SA assurera des patrouilles au sein de la commune; elle remplace Protectas dont le mandat arrive à échéance.

Le cahier des charges prévoit notamment 3 rondes quotidiennes aléatoires, soit :

- > 1 ronde pédestre le soir,
 - > 1 ronde motorisée en fin de journée,
 - > 1 ronde nocturne motorisée,
- ainsi qu'une ronde pédestre durant les week-ends de mi-mars à fin octobre.

L'objectif est d'assurer un service de surveillance complémentaire aux tâches de sécurité publique déléguées par la Commune de Bellevue à la Police municipale du Grand-Saconnex.

Si vous voyez de nouveaux uniformes sur la commune, ne soyez donc pas surpris, ces patrouilles veillent sur vous.

Au moment de l'impression du journal, la voie de recours contre l'attribution du mandat à Python Sécurité SA était encore ouverte. ■

CONSIGNES DE SÉCURITÉ AVANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Pour éviter les risques de cambriolage pendant les fêtes de fin d'année, retrouvez ci-dessous quelques consignes de sécurité :

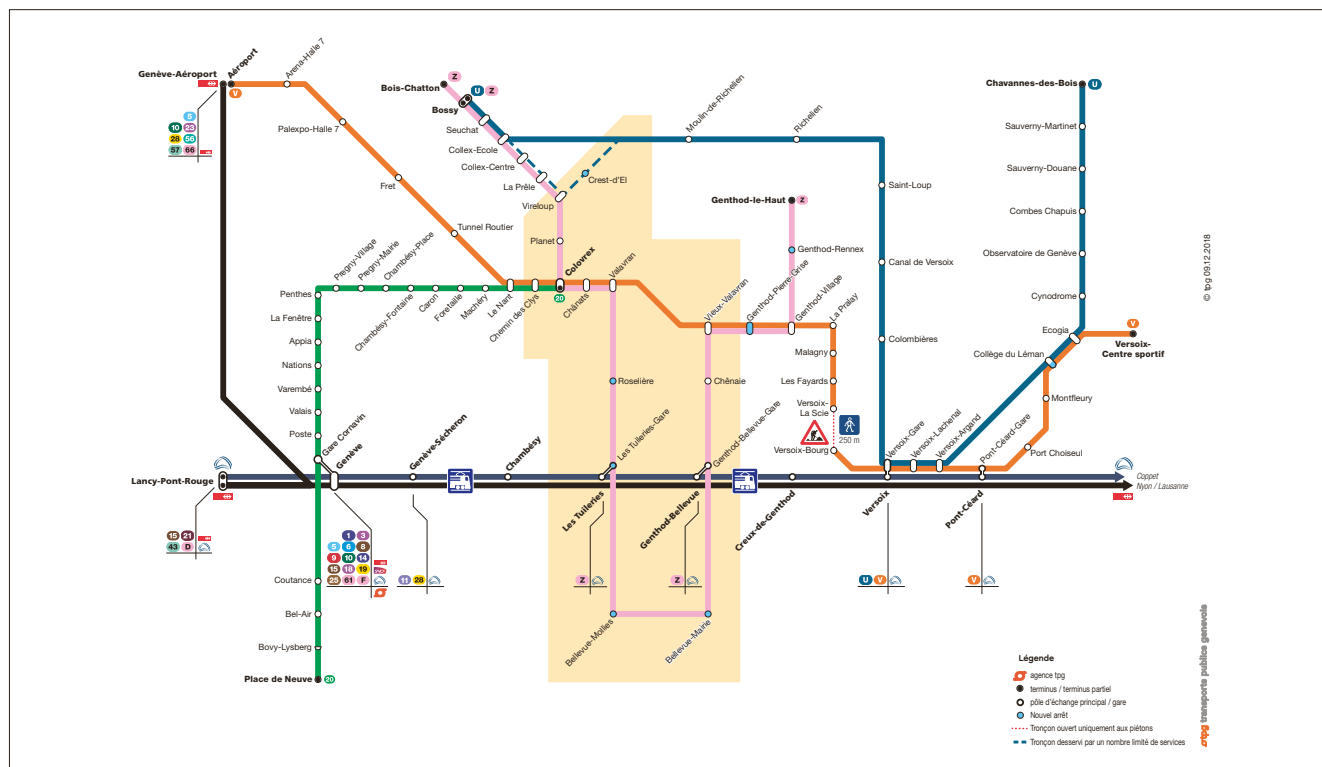
- > Verrouillez les portes et fenêtres,
- > Videz la boîte aux lettres,
- > Laissez la lumière ou la radio allumée,
- > Prévenez le voisinage de votre absence,
- > Ne laissez pas vos objets de valeur à portée de main,
- > Renforcez la sécurité à votre domicile moyennant une alarme et un vitrage antieffraction,
- > N'indiquez pas votre absence, soit sur le répondeur téléphonique ou via les réseaux sociaux,
- > Restez attentif à toutes sortes d'événements inhabituels (un véhicule, un inconnu, des personnes s'attardant aux abords des immeubles ou propriétés),
- > Ne répondez pas aux questions liées à votre mode de sécurité, que cela soit par téléphone ou à la porte,
- > Ne cachez jamais vos clés à l'extérieur, sous le paillason ou sous un pot de fleurs,
- > Faites garder votre courrier à la poste,
- > Simulez votre présence en activant diverses sources de lumières à l'aide d'une minuterie.

Retrouvez plus d'informations sur la page internet de Prévention suisse de la criminalité www.skppsc.ch, un service intercantonal spécialisé dans la prévention de la criminalité et la promotion de la sûreté.

Si vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage, appelez directement la police au 117. ■

Informations pratiques

LES TRANSPORTS PUBLICS SE DENSIFIENT À BELLEVUE



Depuis le 9 décembre, les usagers des transports publics profitent d'une plus grande flexibilité mais aussi de nouvelles connexions sur Bellevue et les communes avoisinantes. Ce nouvel essor marque un tournant important dans la mobilité sur la rive droite du lac.

Bus et train, combinaison gagnante pour des déplacements plus rapides

La mise en service partielle du Léman Express se poursuit. Depuis le 9 décembre, les voyageurs de la ligne Coppet - Lancy-Pont-Rouge bénéficient d'un train toutes les 15 minutes, du lundi au vendredi, entre 6h et 21h.

Le réseau des lignes TPG évoluent également avec le Léman Express. Les parcours des lignes V et Z, qui desservaient déjà la commune, voient leur itinéraire modifié afin d'assurer des

connexions régulières avec les trains passant par les gares Les Tuileries et Genthod-Bellevue.

Ligne V Aéroport - Versoix-Bourg / Versoix-Bourg - Versoix-Centre sportif

L'actuel parcours de la ligne V offre une liaison directe entre Versoix et l'Aéroport international de Genève. Pour se rendre au centre-ville, les voyageurs doivent prendre le train à Versoix ou la nouvelle ligne 20 à l'arrêt Colovrex. En raison des nombreux travaux qui perturbent la route de Suisse, la ligne V est scindée en deux, soit Aéroport - Versoix-Scie / Versoix-Bourg - Versoix-Centre Sportif (voir plan ci-dessus).

Ligne Z Bois-Chatton - Genthod-le-Haut

La ligne Z rejoint la commune de Genthod en passant par la Roselière,

Les Tuileries-Gare, Bellevue-Mollies, Bellevue-Mairie, Genthod-Bellevue-Gare et la Chênaie. Cadencé aux heures de passage du train, un bus passera toutes les 30 minutes du lundi au vendredi, ainsi que le samedi après-midi.

Ligne 20 Place de Neuve - Colovrex

Nouvelle ligne dans la région qui assurera une liaison entre Colovrex et Place de Neuve via Pregny-Chambésy, Nations, Cornavin et Bel-Air.

Ligne U Bossy - Chavannes-des-Bois

L'offre est renforcée en journée avec un bus toutes les 30 minutes vers la gare de Versoix. Les horaires sont également adaptés à ceux du train le samedi. Un nouvel arrêt, principalement destiné aux élèves du cycle d'orientation Colombières est créé : Crest-d'El.

La ligne scolaire 82, réservée aux élèves des Colombières, garde le même parcours. Au vu des travaux sur la route de Suisse, la prise en charge des élèves se fait à l'arrêt Versoix-La Scie en lieu et place de l'arrêt habituel Colombières.

Paielements sans contact avec tpgpay

Dès janvier 2019, les usagers des transports publics pourront acheter leurs titres de transport aux distributeurs fixes et mobiles avec la carte de paiement sans contact tpgpay. Cette nouvelle solution remplacera la cart@bonus qui ne sera plus utilisable à partir du 1er février 2019. Le crédit restant sur la cart@bonus pourra toutefois être transféré sur leur tpgpay.

Retrouvez les parcours et horaires des lignes tpg sur www.tpg.ch. ■

NOUVEAU – CHÈQUE COMMUNE À REMPLIR POUR BÉNÉFICIER D'UN RABAIS À L'ACHAT D'UN ABONNEMENT UNIRESO

En 2019, la participation financière de la Commune à l'achat d'un abonnement unireso, soit CHF 150.- pour les jeunes, ainsi que CHF 100.- pour les adultes et les seniors, est maintenue pour les habitants mais change de forme.

Les habitants bénéficieront désormais d'un rabais de la valeur des montants cités ci-dessus à l'achat d'un abonnement unireso. Pour cela, ils devront impérativement remplir le chèque commune, disponible via un lien sur le site internet communal puis se rendre à un guichet TPG ou CFF afin de souscrire leur abonnement. La réception de la mairie reste à disposition pour de plus amples informations. ■

AUGMENTATION DU NOMBRE DE CARTES JOURNALIÈRES CFF!

Bonne nouvelle pour les voyageurs! A partir du 1er février 2019, la mairie proposera cinq cartes journalières CFF, au prix de CHF 38.- la carte, valables sur les parcours de l'abonnement général des CFF.

Réservées aux habitants de la commune et aux personnes travaillant sur son territoire, ces cartes permettent de voyager le temps d'une journée dans toute la Suisse en train mais aussi dans d'autres transports publics.

Les cartes journalières peuvent être réservées sur le site internet de la commune, ainsi qu'à la réception de la mairie. Lors de la réservation en ligne, il est impératif de valider le résumé de celle-ci, sans quoi elle ne sera pas effective. Il est aussi nécessaire d'indiquer un courriel, afin de recevoir la confirmation. Le retrait et paiement des cartes se font uniquement à la réception. ■

PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITÉ PENDANT LES FÊTES

Le service des passeports et de la nationalité, sis route de Chancy 88, sera fermé du lundi 24 décembre 2018 au mardi 1er janvier 2019 inclus. Il rouvrira à partir du mercredi 2 janvier 2019 dès 7h30.

Les habitants bellevistes de nationalité suisse ont également la possibilité de faire une demande de cartes d'identité à la réception de la mairie. Les passeports doivent être demandés au service cité ci-dessus.

En cas d'urgence, un passeport provisoire suisse peut être émis au bureau de la police de sécurité internationale de l'Aéroport international de Genève:

- > Lorsqu'il n'est pas possible d'attendre l'établissement d'un document d'identité,
- > Lorsqu'il n'est pas possible de présenter une pièce d'identité valable,
- > Lorsqu'un document d'identité valable ne remplit pas les conditions du pays de destination.

Attention le passeport provisoire n'est pas reconnu par les Etats-Unis.

Police de sécurité internationale de l'Aéroport international de Genève:

- > Heures d'ouverture pour les émissions des passeports provisoires: 7h-21h30.
- > Heures d'ouverture pour les renseignements téléphoniques: 8h-21h30 au 022 427 58 30. ■

MARQUE DE CONTRÔLE OFFICIELLE 2019 POUR CHIENS

Dès janvier 2019, les détenteurs de chiens pourront se présenter à la réception de la mairie, afin de retirer la marque de contrôle officielle, communément appelée médaille, de l'année en cours. A noter que dès le 1er avril, tout chien devra la porter de façon visible sur le collier. ■

FERMETURE DE LA MAIRIE PENDANT LES FÊTES

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Mairie sera fermée du lundi 24 décembre au mardi 1er janvier. Réouverture le mercredi 2 janvier selon les horaires d'ouverture habituels. ■

Agenda

La patinoire du Centre sportif de la Vigne Blanche sera ouverte jusqu'au dimanche 24 février, dépendant des conditions météorologiques.
Le Calendrier de l'Avent, organisé par le Club des Bellevistes, a lieu tous les soirs de décembre 2018 de 18h30 à 19h30.

DÉCEMBRE 2018

Jeudi 20 Fête de Noël de l'école, salle communale, 19h.
24.12-01.01 Fermeture de fin d'année de la mairie.
24.12-04.01 Vacances scolaires.

FÉVRIER 2019

Samedi 2 Disco glace, Centre sportif de la Vigne Blanche, 18h-23h.
Mardi 5 Sortie des aînés à Balexert, 14h40 parking Vigne Blanche ou 14h45 parking mairie.
Dimanche 10 Votations populaires, local de vote, 10h-12h.
18.02-22.02 Vacances scolaires.

MARS 2019

Mardi 5 Sortie des aînés à Balexert, 14h40 parking Vigne Blanche ou 14h45 parking mairie.
Samedi 9 Troc de printemps, APEB, salle communale, 9h-12h.
Samedi 9 Journée et soirée jeux, Tous en jeux, salle des Aiglons, 14h-24h.

Mairie de Bellevue

329 route de Lausanne
Case postale 44
1293 Bellevue
T 022 959 88 20
F 022 959 88 21
info@mairie-bellevue.ch
www.mairie-bellevue.ch

Heures d'ouverture de la réception

Lundi, mardi de 13h30 à 16h30
Mercredi de 9h à 13h
Jeudi de 13h30 à 19h
Vendredi fermé

Le journal communal est préparé et édité par la Commune de Bellevue.
Il paraît quatre fois par an, en mars, juin, septembre et décembre.

La rédaction invite les associations communales qui souhaiteraient publier des informations dans le journal à transmettre leurs textes du mois de mars d'ici le 1er février 2019 à l'adresse: info@mairie-bellevue.ch.

Copyright photos:
Mairie de Bellevue, Magali Girardin,
Parc Challandes, Pet-Recycling-Schweiz,
Centre d'information sur l'environnement, Python Sécurité SA et images libres de droits.

Graphisme:
Z+Z, www.zplusz.ch

Impression:
Atar Roto Presse SA

Imprimé en Suisse à 1350 exemplaires
sur papier FSC 100% recyclé



JOYEUSES FÊTES ET BONNE ANNÉE!

